



MAI 2018 Note socioéconomique

Évolution des statistiques sur les retraites

EVE-LYNE COUTURIER, chercheure à l'IRIS

La retraite est un enjeu qui concerne l'ensemble de la population. Pour les retraité·e·s, l'évolution des programmes entourant ce sujet a un effet direct sur leur niveau de vie. Quant à ceux et celles qui ne sont pas encore en âge de toucher leurs prestations de retraite ou de vieillesse, la transformation des régimes de retraite a un impact sur leurs stratégies d'épargne. À l'heure où les baby-boomers partent massivement à la retraite et alors que le Québec vient d'adopter une réforme de son régime public, il faut se demander quelles sont les conditions actuelles et futures de la retraite. Les programmes en place permettent-ils d'avoir des revenus suffisants? C'est ce que cette note se propose d'analyser. Pour comprendre ces réalités, nous devons d'abord préciser comment fonctionne le système de retraite actuel au Québec, comment s'imbriquent les programmes universels, publics, privés et individuels, et comment ceux-ci ont évolué dans les dernières années. Ensuite, nous pourrions jeter un regard sur la nouvelle réalité d'une retraite comprenant une part importante de travail rémunéré et bénévole. La question centrale demeure cependant celle des revenus : donne-t-on les moyens d'avoir une vie confortable et digne aux personnes quittant le marché du travail? Comme nous le verrons, c'est loin d'être garanti.

Structure du système de retraite québécois

Commençons par rappeler la structure du système de retraite québécois. Si celui-ci était une maison, elle aurait trois étages. Le rez-de-chaussée comprendrait les régimes universels qui s'adressent à l'ensemble de la population, peu importe si l'on a travaillé ou non avant l'âge de 65 ans. Dans cette catégorie, il y a d'abord la

Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), qui permet de recevoir environ 7000 \$ par année à toutes les personnes de 65 ans et plus dont les revenus sont en deçà de 122 843 \$¹, ainsi que le Supplément de revenu garanti (SRG) afin de permettre des revenus d'environ 17 800 \$ à l'ensemble des personnes âgées².

Ensuite, au premier étage, on trouve le Régime de rentes du Québec (RRQ). Il s'agit des cotisations que l'on a versées tout au long de sa vie active et qui permettent de retirer une rente représentant un maximum de 25 % de son salaire lorsque l'on travaillait. Les cotisations sont prélevées

jusqu'à un salaire maximal de 55 300 \$. Si on gagne plus, ce n'est qu'à hauteur de ce montant qu'un pourcentage de notre salaire est assuré pour la retraite. Récemment, le gouvernement du Québec a accepté de se rallier à la réforme adoptée pour le Régime de pensions du Canada (RPC). Les cotisations et les prestations seront donc bonifiées graduellement à partir de 2019 afin de permettre de verser des rentes allant jusqu'à 33 % du salaire, jusqu'à un salaire assurable maximal de 63 000 \$³. Il faudra néanmoins attendre plusieurs années avant d'en voir l'effet sur les revenus des retraité-e-s, puisque les prestations seront ajustées en fonction des années de cotisation.

Au deuxième étage, il y a les régimes complémentaires offerts par les employeurs. Ceux-ci n'existent pas pour l'ensemble des emplois, mais nos régimes publics ont été bâtis en présumant que le marché du travail prendrait ses responsabilités et comblerait une partie des besoins financiers des retraité-e-s.

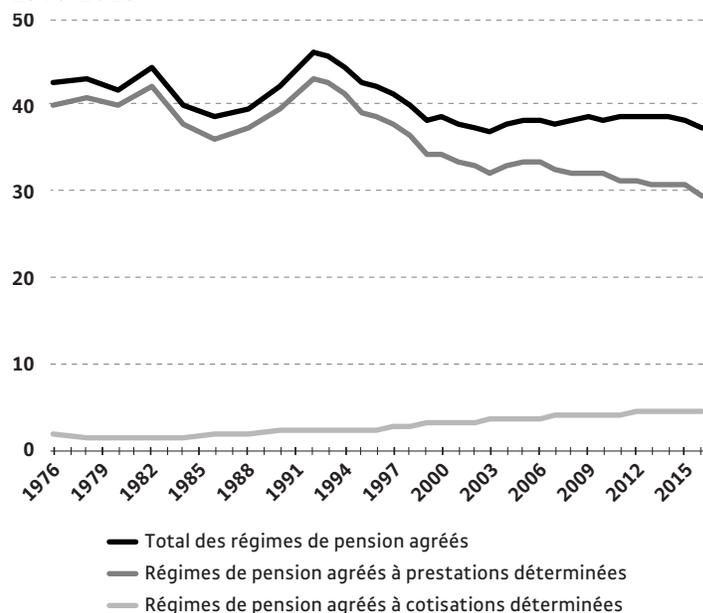
Finalement, au grenier, on trouve les économies personnelles, composées principalement de REER, de CELI et d'investissements immobiliers.

Portrait des épargnants

On juge habituellement que, pour maintenir son niveau de vie après la vie active, il est nécessaire de conserver environ 70 % de ses revenus une fois la retraite atteinte. Comme le RRQ ne couvre que 25 % du salaire, il reste un important écart à combler. Au Québec, la rémunération moyenne annuelle se situe à environ 45 000 \$. À ce niveau, une personne recevant le maximum de prestations du RRQ n'atteindra qu'environ 41 % de son salaire une fois à la retraite si on calcule l'ensemble des programmes publics auxquels elle a droit. C'est donc à compléter ces revenus que devraient servir les régimes d'employeurs. Pourtant, la population active, soit ceux et celles qui travaillent ou sont en recherche d'emploi, est relativement peu couverte par ces instruments. Le graphique 1 permet de voir la tendance à la baisse des régimes d'employeurs. En 2016, seulement 37,5 % des personnes dotées d'un emploi bénéficiaient d'un tel régime de retraite, contre plus de 45 % au tournant des années 1990. Ce pourcentage n'a jamais été aussi bas. La baisse s'explique en grande partie par la désaffection des employeurs pour le modèle de régime à prestations déterminées (RPD), où les cotisations permettent d'acquérir une rente fixée d'avance. Il s'agit d'un modèle efficace axé sur une prévisibilité et une stabilité de revenus aux travailleuses et travailleurs qui y ont droit. Ses critiques lui reprochent un coût important, notamment pendant les crises économiques, et considèrent qu'il fait peser trop de risques sur les épaules des employeurs. À l'inverse, la proportion de

Graphique 1

Proportion de la population en emploi de 15 ans et plus couverte par un régime de pension agréé (%), Québec, 1976-2016



SOURCE : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 280-0008 et 282-0002, calculs de l'IRIS.

régimes à cotisations déterminées a connu une légère hausse dans les dernières années. Dans ce modèle, ce sont les cotisations qui sont fixes. Elles sont ensuite investies sur les marchés financiers, et leur rendement est ce qui permettra aux travailleuses et travailleurs d'acheter leur rente de retraite. Le risque repose ainsi entièrement sur les individus, qui doivent composer seuls avec les aléas financiers et les risques de grande longévité. En effet, les gens ne doivent pas seulement vivre avec les performances inégales du marché mais, puisque leur fonds de retraite est fixe, ils doivent décider des revenus adéquats à leur niveau de vie en fonction du nombre d'années qu'ils pensent vivre.

Le problème de manque de couverture complémentaire est connu depuis longtemps. En 2014, le gouvernement a tenté de remédier à la situation en instaurant le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Toutes les entreprises de 10 employé-e-s et plus qui n'offrent ni régime d'employeurs ni REER collectif doivent offrir un RVER à leurs employé-e-s, qui sont libres d'y souscrire ou non. Les employeurs peuvent y cotiser, mais ne sont pas obligés de le faire. Il s'agit donc d'un véhicule de retraite qui repose majoritairement sur les épaules des travailleuses et travailleurs tout en dédouanant l'employeur. L'espoir était de voir le taux de couverture grimper. Le

résultat constaté est bien différent. Sur les 2 millions de personnes qui n'ont pas de régime de retraite, seulement 70 000 avaient adhéré au RVER en date de septembre 2017⁴. Cela représente 3,5 % de la population visée. L'avenir n'est donc pas rose pour les futur-e-s retraité-e-s qui auront besoin de compter sur leurs propres moyens pour arriver à des revenus adéquats à la retraite.

Nous avons mentionné plus haut l'état des régimes d'employeurs. Qu'en est-il des REER? Il est intéressant de se rappeler l'origine de ce véhicule d'épargne. Les REER ont été mis en place dans les années 1950 afin de permettre aux travailleurs autonomes et aux professionnels d'avoir droit, eux aussi, à des régimes de retraite « d'employeurs ». En l'absence de relations d'emploi traditionnelles, il fallait trouver une forme les autorisant à gérer de façon autonome leurs revenus de retraite⁵. Avec le temps cependant, et devant l'insuffisance des régimes de retraite d'employeurs, les REER ont commencé à être proposés à l'ensemble de la population. On a alors procédé à des changements réglementaires afin de faciliter ce type d'épargne. Le graphique 2 permet de voir comment se répartissent aujourd'hui les cotisants et les cotisations selon les quintiles de revenus.

On voit bien le problème de distribution. Même si la majorité des cotisants gagnent moins de 60 000 \$, la grande majorité des cotisations proviennent de la minorité qui gagne plus de 80 000 \$ par année. Pourtant, on fait peu pour remédier à cette situation, au-delà des campagnes publicitaires qui cherchent à inciter la population

active à cotiser dans de tels véhicules d'épargne. En fait, le plus gros changement apporté dans les dernières années pour encourager la participation est d'augmenter la limite de cotisation autorisée. On peut désormais placer un maximum de 18 % de son salaire dans un REER, jusqu'à concurrence d'un montant de 26 230 \$ (\$ de 2018) par année⁶. Cela correspond à une rémunération annuelle de plus de 145 000 \$, privilège d'environ 2 % de la population du Québec. Sans surprise, cette mesure a surtout bénéficié aux personnes de condition plus aisée.

L'état de la retraite aujourd'hui

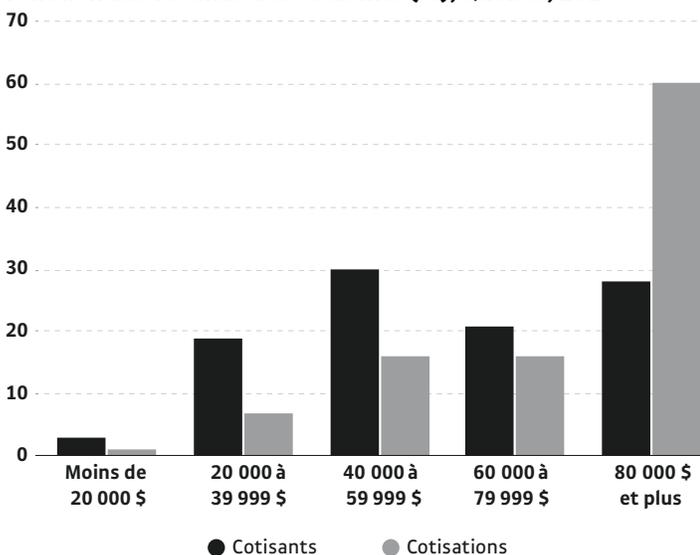
On entend souvent dire qu'il devient impératif d'augmenter l'âge de la retraite. Depuis 1990, la population âgée de 65 ans et plus a doublé au Québec, représentant aujourd'hui presque 20 % de la population⁷. Afin de pouvoir leur offrir des conditions de retraite acceptables, il faudrait une force de travail conséquente et, pour y arriver, il serait nécessaire de voir les personnes âgées rester plus longtemps sur le marché du travail.

L'examen du graphique 3 montre bien que l'on retarde déjà de plus en plus l'âge de la retraite : s'il est vrai qu'elle survient plus tôt aujourd'hui qu'en 1976, l'âge médian de la retraite n'a jamais été aussi élevé depuis la fin des années 1980. La première diminution s'explique en partie par l'amélioration des programmes publics de retraite. La PSV est devenue universelle en 1951, et c'est en 1967 que l'État commence à verser les premières prestations du RRQ. Cela augmente sensiblement les revenus des retraité-e-s, leur permettant de partir à la retraite plus tôt et plus en santé. De plus, le baby-boom permet un renouvellement de la force de travail. La situation reste relativement stable de la fin des années 1990 jusqu'en 2008, année de la grande crise financière. Il faut dire que les soubresauts du marché cette année-là font perdre beaucoup de valeur aux investissements, notamment dans les fonds de retraite⁸. Les personnes qui comptaient sur leurs REER ou leurs Régimes à cotisations déterminées (RCD) sont particulièrement touchées. Ceux et celles qui peuvent retarder leur retraite tendent alors à choisir cette option, tendance qui semble perdurer jusqu'à nos jours.

Est-ce que l'âge de la retraite varie selon le sexe? Comme le tableau 1 permet de le constater, la différence entre les situations des hommes et des femmes est beaucoup moins grande que ce que l'on pourrait croire. Dans l'ensemble, on observe un écart d'environ un an entre l'âge médian de la retraite des hommes et des femmes^a. Cette

Graphique 2

Proportions de cotisants et de cotisations aux REER en fonction des revenus des cotisants (%), Québec, 2016

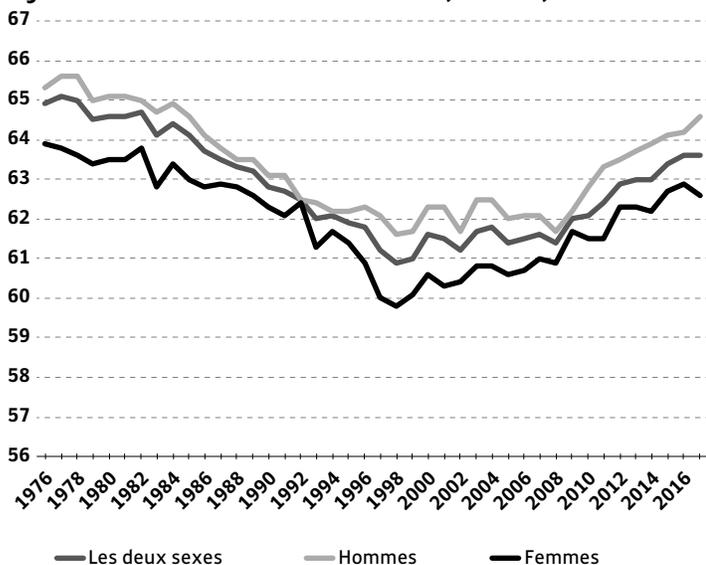


SOURCE : Statistique Canada, CANSIM, tableau 111-0039.

a L'écart est le même lorsque l'on compare les âges moyens.

Graphique 3

Âge médian de la retraite selon le sexe, Canada, 1976-2017



SOURCE : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0051.

Tableau 1

Âge médian de la prise de retraite selon le sexe et le type de travail, Canada, 2017

	Hommes	Femmes	Ensemble de la population
Secteur public	61,8	61,4	61,3
Secteur privé	64,7	64,9	64,8
Travailleurs autonomes	67,1	66,6	67,1
Ensemble des travailleurs	64,6	63,7	64,1

SOURCE : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0051.

différence tient surtout au fait que les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le secteur public que dans le secteur privé. Lorsque l'on regarde les données secteur par secteur, on constate que les hommes et les femmes n'ont que quelques mois d'écart dans chaque catégorie.

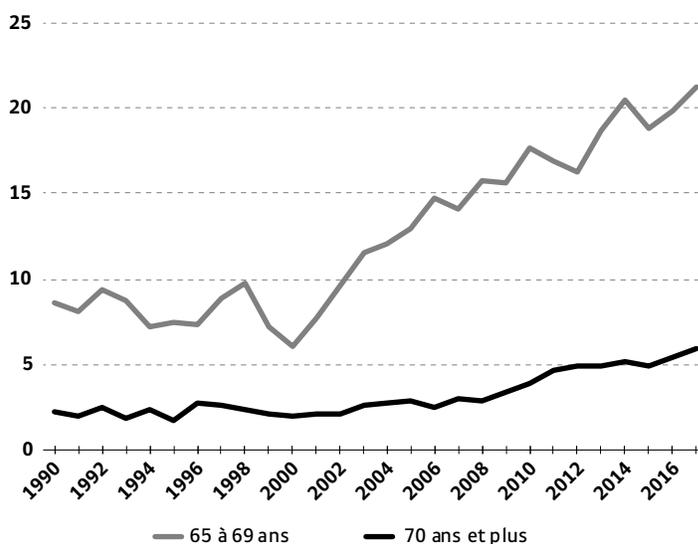
S'il est vrai que l'espérance de vie augmente, l'âge de la retraite arrive de plus en plus tard également. Ainsi, on reste environ 18 ans à la retraite pour les hommes et 23 ans pour les femmes⁹. Il s'agit plus ou moins de la même durée depuis la fin des années 1980.

RETRAITE ET TRAVAIL

Toutefois, la retraite n'est pas synonyme d'une fin de la vie active. On voit un nombre croissant de personnes âgées rester ou retourner sur le marché du travail. Au Québec, plus d'une personne sur cinq âgée de 65 à 69 ans fait encore partie de la population active. C'est plus de deux fois la proportion observée en 2002. La tendance est similaire, quoique moins élevée, pour les personnes ayant 70 ans et plus. En 2017, elles sont près de 6 % à continuer de travailler, le double de ce que c'était 10 ans auparavant. On peut voir l'évolution de ces données au graphique 4.

Graphique 4

Taux d'activité des personnes de 65 ans et plus, Québec, 1990-2017



SOURCE : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0002.

Les raisons qui expliquent le retour au travail sont diverses. D'abord, il est important de rappeler que cela n'est pas une option universelle, car tout le monde n'arrive pas à l'âge de la retraite avec la même capacité de travail. En effet, près du quart des personnes de 65 ans et plus vit avec une incapacité¹⁰. Rappelons d'ailleurs qu'au Québec, l'espérance de vie moyenne sans incapacité était de 66,4 ans pour les hommes et de 68,2 ans pour les femmes en 2006, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles¹¹. Ces chiffres varient par quartiers ainsi que par conditions socioéconomiques. Les personnes qui vivent dans des milieux défavorisés sont plus à risque de connaître des incapacités plus tôt que les résidents de quartiers plus aisés. La différence entre le premier quintile

(les plus pauvres) et le dernier (les plus riches) dépasse 6 ans¹². Ainsi, pour un nombre important d'ainé·e·s, continuer de travailler n'est tout simplement pas une option, et c'est souvent ceux et celles qui ont le moins de moyens qui se retrouvent exclu·e·s du marché du travail pour des raisons de santé. Il n'est donc pas entièrement surprenant de voir dans le dernier recensement que, même si l'on observe une augmentation de la participation au marché du travail pour tous les niveaux de scolarité, ce sont majoritairement les travailleuses et travailleurs âgé·e·s ayant des diplômes postsecondaires qui se trouvent un emploi après la retraite¹³. En effet, ces personnes gagnent généralement de meilleurs salaires, ce qui les place dans un quintile plus avantageux, et ont généralement une meilleure situation de santé lorsqu'elles arrivent à la retraite. C'est aussi dans cette catégorie que se trouvent les professionnel·le·s qui peuvent plus aisément passer du travail salarié au travail autonome, tout en restant dans le même domaine une fois à la retraite.

Un autre facteur à considérer dans le retour au travail est que les employé·e·s âgé·e·s ne sont pas toujours les plus en demande par les employeurs. Un·e employé·e en fin de carrière coûte souvent plus cher qu'une personne qui arrive sur le marché du travail, et les avancées technologiques peuvent amener des employeurs à favoriser le renouvellement de leur force de travail plutôt que la formation de ceux et celles qui y sont déjà. De nombreux témoignages ont ainsi fait état de pressions à la retraite sur les employé·e·s, malgré le fait qu'ils et elles aient encore la capacité et la volonté de poursuivre leurs tâches¹⁴. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir des personnes âgées que l'on pousse vers la sortie faire le choix de trouver un nouvel emploi (à temps partiel, à leur propre compte, dans une autre firme ou dans un autre domaine) afin de continuer à travailler.

Ces données permettent de remettre en perspective les appels à hausser l'âge de la retraite. D'une part, la retraite se prend déjà de plus en plus tard et on voit un nombre record de retraité·e·s au travail mais, d'autre part, la relation au marché du travail change avec l'âge. La simple exigence que des travailleurs et travailleuses restent en poste plus longtemps ne permet pas de prendre en considération les milieux de travail peu accueillants pour les personnes plus âgées, leur préférence pour plus de flexibilité et les limites physiques qui peuvent réduire leur capacité à réaliser certaines tâches.

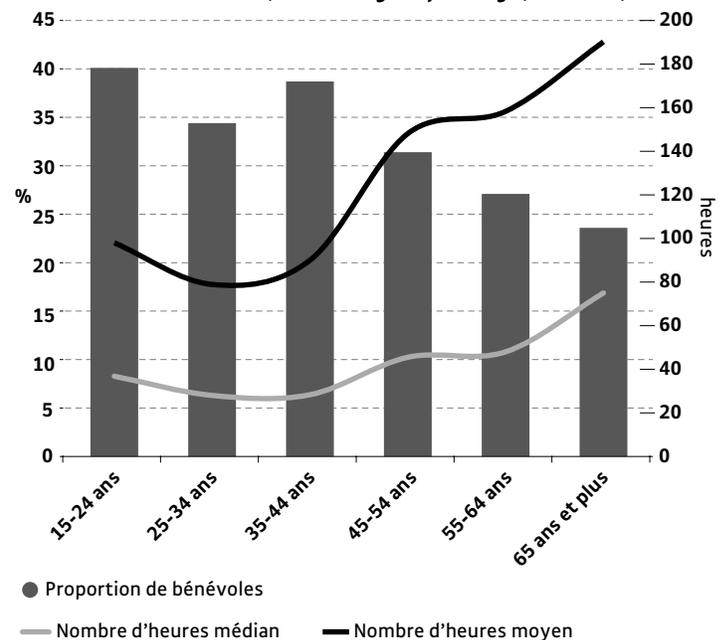
UNE VIE ACTIVE AU-DELÀ DU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

La notion de « vie active », si elle peut être utile pour les statistiques liées à l'emploi, pousse certains à croire que les personnes qui en sont exclues vivent aux crochets des

autres. Pourtant, cela est loin de correspondre à la réalité. Le travail rémunéré n'est qu'une façon de participer à la vie en société et les personnes âgées le savent très bien. Bien que les personnes de plus de 65 ans soient celles qui connaissent proportionnellement le plus de solitude (une personne sur cinq dans ce groupe d'âge rapporte n'avoir aucun·e ami·e et la même proportion dit n'avoir aucune connaissance¹⁵), plusieurs s'engagent également dans des causes bénévoles. Bien qu'elles le fassent dans une proportion moindre que les autres groupes d'âge, ce sont elles qui donnent le plus de temps quand elles s'impliquent. Comme on le voit dans le graphique 5, le temps consacré au bénévolat représente en moyenne au moins deux fois celui des moins de 45 ans, et la médiane se situe à près du triple¹⁶!

Graphique 5

Proportion de bénévoles, médiane et moyenne annuelle d'heures de bénévolat, selon le groupe d'âge, Québec, 2013



SOURCE : GRAVEL, Marie-Andrée, « Le bénévolat au Québec, de 2004 à 2013 », Coup d'œil sociodémographique, n° 52, avril 2017, p. 3.

Cette différence entre l'engagement de ce groupe d'âge et la faiblesse de sa participation au bénévolat vient entre autres du fait que les aîné·e·s vivent souvent avec des incapacités. Plus de la moitié de ces personnes affirment ne pas s'impliquer pour des raisons de santé. Cette proportion atteint 77,5 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus¹⁷.

Les personnes âgées ont aussi d'autres formes de contribution sociale. Elles sont nombreuses à donner du temps et de l'argent pour soutenir des membres de leur famille ou de leur communauté. Les statistiques sur les aidants ne permettent malheureusement pas d'étudier l'évolution de cette tendance. Des données ne sont disponibles que pour les années 2006 et 2012 et les questions posées n'étaient pas les mêmes, ce qui limite les possibilités de croisement. Quelques éléments intéressants se dégagent tout de même des recherches disponibles sur la question. Une étude de 2015 dresse le portrait des personnes qui soutiennent les personnes âgées en perte d'autonomie. On y apprend que 179 300 personnes de plus de 65 ans agissaient comme aidants auprès d'ainé·e·s en 2012. Cela représente 16 % de l'ensemble des aidants au Québec, ce qui correspond, comme on le voit au tableau 2, au poids des 65 ans et plus dans la population¹⁸. Si la plupart des personnes qui reçoivent du soutien font partie de la famille immédiate, peu importe l'âge de l'aidant, ce sont les personnes de 65 ans et plus qui sont les plus nombreuses en proportion à offrir du soutien à des amis, collègues ou voisins. Cela représente environ le quart des situations d'aide de la part des ainé·e·s¹⁹.

Plus du tiers des personnes âgées de 65 ans ou plus qui prennent du temps pour l'aide et les soins aux ainé·e·s y consacrent un minimum de 10 heures par semaine. Il s'agit donc de la cohorte qui offre le plus de soutien²⁰. Par ailleurs, des études sur la santé des aidants montrent que leurs risques de mortalité augmentent de 60 % en regard des personnes du même âge qui n'ont pas la responsabilité d'un ou d'une malade²¹. Cela dit, lorsqu'elles

sont interrogées sur l'effet de leur travail comme aidant sur leur qualité de vie, ce sont les ainé·e·s qui déclarent remarquer le moins d'impacts négatifs²².

Ainsi, même à l'extérieur du marché du travail, les personnes âgées s'impliquent beaucoup, souvent au péril de leur santé. De plus, lorsqu'elles s'investissent dans le bénévolat ou qu'elles prennent en charge des tâches d'aidant, elles le font plus intensément que les autres groupes d'âge. Quand il est question de retraite, il est important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un « retrait » de la société, mais d'un simple changement de statut. La contribution de ces personnes âgées est essentielle à la vie en société, même si elle reste non salariée.

UNE QUESTION D'ARGENT

Si tout le monde rêve d'une vieillesse à l'abri des soucis financiers, ce n'est pas la réalité de chacun. Tel qu'il est conçu, le système de retraite fait reposer une part importante de la responsabilité sur les épaules des individus. Il est vrai que les programmes de soutien au revenu universel permettent d'assurer un revenu minimal plus élevé que ce qui est offert en aide sociale. Lorsque l'on combine la PSV, le SRG et les crédits d'impôt de base²³, on obtient un revenu annuel d'environ 18 400 \$, soit environ 8 000 \$ de plus qu'à l'aide sociale²⁴. Par ailleurs, les personnes de 58 ans et plus sont considérées comme ayant une incapacité temporaire : la vieillesse. S'il peut être parfois difficile de conserver son emploi quand on est âgé, il est encore plus difficile d'en trouver un nouveau... Si on calculait la différence entre les revenus de retraite et l'aide sociale de base, l'écart serait de plus de 10 000 \$. Est-ce que les revenus à la retraite suffisent pour autant à combler l'ensemble des besoins?

Lorsqu'on parle de pauvreté, deux indicateurs sont pertinents. D'abord, les revenus permettent-ils de couvrir les besoins de base? Au Québec, nous pouvons utiliser la mesure du panier de consommation (MPC) pour le savoir. La MPC reflète le niveau de revenu nécessaire pour couvrir ces besoins de base. Le seuil calculé varie en fonction de la taille du ménage et de sa situation géographique. Une personne qui toucherait un revenu équivalent à la MPC aurait les moyens de couvrir ses besoins essentiels, sans plus. Autrement dit, avec beaucoup de discipline, un peu de chance et sans imprévus, il est possible d'avoir un toit, de manger, de s'habiller et de se déplacer. Pour une personne seule, en 2015, la MPC variait entre les niveaux de 16 436 \$ pour une ville de 30 000 à 99 999 habitants et de 17 714 \$ pour Montréal²⁵. Les prestations de base pour les personnes seules de 65 ans et plus garantissent donc l'atteinte de ce seuil de revenu. Pourtant, selon les plus récentes données disponibles, entre 4 et 6 % des

Tableau 2

Pourcentage d'aidants selon le groupe d'âge et le poids de celui-ci dans la population, Québec, 2012

	% d'aidants	% de la population
15 à 24 ans	10	13
25 à 34 ans	9	13
35 à 44 ans	10	13
45 à 54 ans	25	14
55 à 64 ans	16	16
65 à 74 ans	12	9
75 et plus	4	7

SOURCE : L'appui pour les proches aidants d'ainés, *Portrait statistique des proches aidants de 65 ans et plus au Québec, 2012*, novembre 2016, p. 6; Statistique Canada, CANSIM, tableau 051-0001, calculs de l'IRIS.

personnes âgées se retrouvaient tout de même sous le seuil de la MPC²⁶. Cela s'explique, entre autres, par le fait que certain-e-s aîné-e-s ne connaissent pas les prestations auxquelles elles ont droit, ne font pas les démarches appropriées pour les obtenir ou ne les reçoivent tout simplement pas²⁷.

Si la grande majorité des personnes de 65 ans se situent au-dessus du seuil de la MPC, sont-elles à l'abri de la pauvreté pour autant? Prendre seulement la MPC comme indicateur ne permet pas de répondre à cette question. Avoir un revenu plus élevé que la MPC n'équivaut pas à sortir de la pauvreté, mais seulement à recevoir le minimum nécessaire pour répondre à ses besoins essentiels (encore faut-il que son loyer soit abordable et n'avoir ni dette ni imprévus). Il faut donc utiliser un deuxième indicateur pour évaluer si retraite rime ou non avec pauvreté.

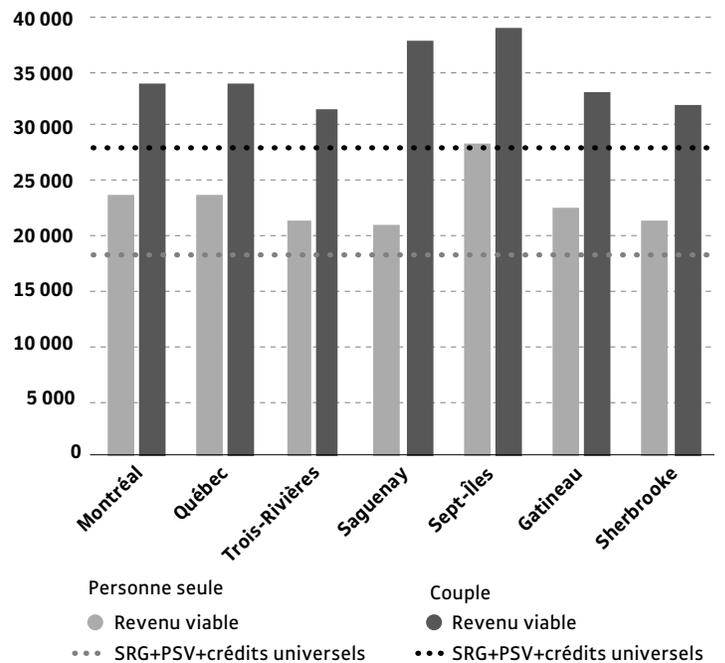
À l'IRIS, nous avons calculé à quelques reprises le salaire viable, c'est-à-dire le salaire horaire qu'il est nécessaire de recevoir à temps plein afin de pouvoir non seulement répondre à ses besoins, mais également espérer sortir de la pauvreté²⁸. En plus de prendre en considération les dépenses de base (logement, alimentation, transport, vêtements, etc.), on y ajoute des dépenses qui permettent de vivre dans la dignité (sorties culturelles, vacances, économies pour les imprévus, etc.). Si nous adaptons ces calculs à la réalité des personnes à la retraite^a, notamment en prévoyant des dépenses de santé plus élevées et aucune dépense de frais de scolarité, il est possible de déterminer le niveau de revenu annuel qui leur assurerait une vie adéquate. Le graphique 6 permet de voir que ce revenu se situe entre 21 172 \$ et 28 534 \$ pour une personne seule autonome habitant dans l'une des sept villes québécoises pour lesquelles nous avons fait le calcul. Ces montants sont bien plus élevés que ce que l'on obtient grâce à la PSV et au SRG (environ 18 000 \$), qui maintiennent les aîné-e-s seul-e-s dans la pauvreté en ne leur fournissant pas les moyens d'en sortir. En couple, la situation est la même. Ainsi, peu importe la situation familiale, les programmes publics ne permettent pas d'atteindre un revenu viable^b.

a Le revenu viable adapté aux personnes âgées que nous avons calculé prend en considération une vie autonome en résidence privée (donc ni dans un centre d'hébergement, ni dans une résidence d'aîné-e-s, ni en ressource intermédiaire). Il est bien évident que les besoins financiers seraient différents pour tout autre type d'hébergement. De plus, comme l'objectif est de calculer le revenu nécessaire pour une vie digne, nous préférons nous baser sur la vie la plus autonome possible. Notons également que les aîné-e-s sont beaucoup plus nombreux à habiter seul qu'en résidence collective. Ministère de la Famille et des Aînés, *Les aînés du Québec – Quelques données récentes*, 2012, p. 12.

b D'autres prestations existent tout de même dans certaines situations, notamment pour invalidité ou pour conjoint survivant.

Graphique 6

Revenu viable pour les personnes de 65 ans et plus selon leur ville, Québec, 2018



SOURCE : HURTEAU, Philippe, *Revenus viables 2018*, IRIS, 12 avril 2018, adaptés pour la réalité des personnes de 65 ans et plus, iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2018; Calculateur de prestations pour enfants et familles, apps.cra-arc.gc.ca/ebci/icbc/prot/proc_witbr; Outil d'estimation des versements du crédit d'impôt pour solidarité, www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/outils-de-calcul/outil-destination-des-versements-du-credit-dimpot-pour-solidarite; calculs de l'auteur.

Pour une personne seule vivant à Montréal, le manque à gagner annuel dépasse 5 000 \$. Pour arriver à combler cet écart, il ne suffit toutefois pas de simplement trouver une source de revenus équivalant à ce qui manque, puisque la prestation du SRG, les crédits pour TPS et pour solidarité fluctuent selon les revenus. Ainsi, à Montréal, il faudrait avoir des revenus autonomes de plus de 14 000 \$ pour arriver à obtenir un revenu annuel de retraite dépassant le revenu viable d'une personne seule à la retraite²⁹. Les prestations maximales du RRQ pour une retraite débutant à 65 ans couvrent à peine cette différence, à 1 134 \$ par mois. Il faudrait donc travailler jusqu'à 70 ans (et cotiser pendant plus de 35 ans au maximum du salaire assurable) pour y arriver³⁰. Ainsi, à moins d'avoir un très bon emploi depuis le début de sa vie active et d'être en mesure de rester au travail longtemps, il est pratiquement impossible d'avoir un revenu viable avec les seuls régimes de couverture publique.

Tableau 3

Revenus médians des ménages de 65 ans et plus (\$constants 2015), Québec, 2015

	Personne seule	Différence avec le revenu viable (personne seule)	Couple	Différence avec le revenu viable (couple)
Montréal	25 230 \$	1 791 \$	61 660 \$	28 496 \$
Québec	27 680 \$	4 353 \$	65 860 \$	23 419 \$
Trois-Rivières	23 020 \$	2 143 \$	53 710 \$	22 189 \$
Saguenay	23 350 \$	2 562 \$	56 140 \$	18 890 \$
Sept-Îles	24 240 \$	-3 777 \$	57 290 \$	19 208 \$
Gatineau	29 620 \$	7 288 \$	68 760 \$	36 275 \$
Sherbrooke	23 490 \$	2 285 \$	56 800 \$	24 698 \$
Ensemble du Québec	24 190 \$	1 062 \$	57 100 \$	23 912 \$
Pourcentage des ménages de 65 ans et plus	55,5 %		44,5 %	

SOURCE : Statistique Canada, CANSIM, tableau 111-0034; HURTEAU, Philippe, *Revenus viables 2018*, IRIS, 12 avril 2018, adaptés pour la réalité des personnes de 65 ans et plus; calculs de l'IRIS.

En somme, les personnes âgées ne disposant que de ces revenus n'arrivent pas à avoir un revenu viable, et il faut toucher d'importants revenus privés pour parvenir à ce niveau. Qu'est-ce que cela veut dire pour la population âgée du Québec? Le tableau 3 présente le revenu médian des personnes de 65 ans et plus dans différentes villes du Québec.

On voit que la situation des personnes en couple est meilleure que celle des personnes seules. Peu importe la ville observée, la grande majorité des ménages en couple ont un revenu plus élevé que ce que nous avons calculé comme étant le minimum adéquat. En revanche, le portrait pour les personnes seules est beaucoup plus mitigé. Si la majorité des villes permettent un revenu médian plus élevé que le revenu viable, la différence n'est pas très grande. Il s'agit d'un excédent d'environ 1 000 \$ pour l'ensemble du Québec. Rappelons par ailleurs qu'il s'agit ici du revenu médian. Cela veut dire que la moitié de la population de ces groupes a un revenu moins élevé que ce chiffre. Considérant la faible différence entre celui-ci et le revenu viable pour une population de 65 ans et plus, on comprend qu'un nombre important d'ainé-e-s se retrouvent dans une situation précaire, c'est-à-dire sous le revenu viable, d'autant plus que la majorité des personnes âgées vivent seules.

Une autre façon d'évaluer la situation financière des ainé-e-s est de considérer leur niveau d'endettement. Actuellement, le revenu viable ne prend pas en considération les paiements d'intérêts d'une carte de crédit ou

d'une marge de crédit. Ainsi, toute dette vient grever les revenus des ménages et complique l'obtention de revenus adéquats.

Selon une étude de la Financière Sun Life, un-e retraité-e sur cinq paie encore son hypothèque, tandis que le quart des retraité-e-s ne remboursent pas le total du solde de leur carte de crédit chaque mois³¹. Même si les personnes à la retraite demeurent moins endettées que l'ensemble de la population, cette situation est en train de changer. Non seulement sont-elles de plus en plus nombreuses à contracter des dettes, mais leur dette moyenne augmente également. Entre 1999 et 2015, celle-ci a connu une hausse en dollars constants de 76 %, passant d'un montant moyen d'environ 30 000 \$ à près de 55 000 \$ pour celles qui en avaient³². Cette situation est assez intenable pour les retraité-e-s qui ne peuvent diversifier leurs sources de revenus aussi facilement qu'une personne encore présente sur le marché du travail. Cela explique en partie pourquoi les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses à déclarer faillite. En 2017, les plus de 65 ans comptaient pour 12 % des ménages qui avaient déclaré faillite, une hausse de plus de 20 % en seulement 5 ans³³. En fait, il s'agit de la catégorie d'âge où l'on observe la croissance la plus importante de faillites.

Cela dit, les pratiques de crédit ont évolué et c'est l'ensemble du Québec qui connaît des records d'endettement³⁴. La valeur des maisons a explosé et les institutions financières rivalisent de créativité pour créer de nouvelles

formes de crédit. Les personnes âgées n'échappent pas à cette tendance qui affecte l'ensemble de la population.

Conclusion

Que l'on soit à la retraite ou non, l'état de notre système de retraite a de quoi préoccuper. Les travailleurs et travailleuses sont peu et mal équipé·e·s pour économiser en vue de leurs vieux jours, l'endettement croissant des ménages augmente la précarité vécue à la vieillesse, et le marché du travail peine à s'adapter aux travailleurs âgés. Pour plusieurs, les difficultés rencontrées au cours de la vie active les empêchent de profiter pleinement des beaux jours de la retraite. Pour d'autres, l'âge devient un facteur incapacitant aux yeux de certains employeurs, en dépit de leur volonté de continuer de contribuer à la société en prenant part au marché du travail. La réforme du RRQ en vue de remplacer 33 % de la rémunération est un pas dans la bonne direction, mais un pas tout de même timide qui n'aura que très peu d'effets pour la population active d'aujourd'hui. Ce sont les travailleurs et travailleuses de demain qui seront mieux protégé·e·s, quoique toujours sous la barre de ce que nécessite une vie décente, tant que les employeurs ne feront pas leur part. Le choix du gouvernement de pousser ces derniers vers les RVER, en plus de favoriser un mauvais véhicule d'épargne, est un échec sur le plan des adhésions. Certes, notre système garantit aux personnes de 65 ans et plus d'avoir au moins assez pour combler leurs besoins de base (à condition de vivre de manière frugale), mais c'est bien peu. Il est maintenant temps de faire un pas de plus et de mettre en place des politiques publiques garantissant non seulement le minimum, mais une vie digne pour tous ceux et celles qui ont travaillé toute leur vie.

Notes de fin de document

- 1 GOUVERNEMENT DU CANADA, « Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse », 3 octobre 2016, www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/paiements.html.
- 2 GOUVERNEMENT DU CANADA, « Tableau 1 - Montants du Supplément de revenu garanti (SRG) pour un revenu allant de 17 448,00 \$ à 17 879,99 \$ », 10 avril 2018, www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/paiements/tab1-49.html.
- 3 RETRAITE QUÉBEC, « Bonification du Régime de rentes du Québec : améliorer la qualité de vie des futurs retraités et assurer l'équité intergénérationnelle », 2 novembre 2017, www.retraite-quebec.gouv.qc.ca/fr/salle_presse/2017/Pages/20171102.aspx.
- 4 DION, Mathieu, « Québec forcé de combler un déficit pour la surveillance des régimes volontaires d'épargne-retraite », *Radio-Canada.ca*, 10 janvier 2018, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1077334/rver-retraite-quebec-surveillance-deficit, consultée le 18 mars 2018.
- 5 SAUVIAT, Catherine et Michel LIZÉE, « Les syndicats face à l'épargne-retraite en France et au Canada », *Santé, Société et Solidarité*, vol. 2007, n° 1, novembre 2007, p. 74.
- 6 GOUVERNEMENT DU CANADA, « Plafonds des CD, des PD, des REER, des RPDB, des CELI et le MGAP », 21 décembre 2017.
- 7 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableau 051-0001, calculs de l'auteur.
- 8 LA PRESSE CANADIENNE, « Retraite : 2000 milliards envolés en fumée », *LesAffaires.com*, 7 octobre 2008, www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/transport/retraite--2000-milliards-envoletea-cutes-en-fumeteacutec/483682, consultée le 25 mars 2018.
- 9 CARRIÈRE, Yves et al., « Recul de l'âge effectif de la retraite et risque d'une croissance des inégalités sociales parmi les retraités de demain », *Le Bulletin de la retraite*, n° 16, Observatoire de la retraite, septembre 2016, p. 4.
- 10 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableau 115-0001.
- 11 Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe – Régions du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 16 février 2017, www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-regional/esperance-de-vie-sans-incapacite/.
- 12 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableau 102-0122.
- 13 STATISTIQUE CANADA, *Les personnes âgées au travail au Canada : Recensement de la population, 2016, 2017*, p. 6, publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/98-200-x/98-200-x2016027-fra.pdf, consultée le 16 mars 2018.
- 14 ICI.RADIO-CANADA.CA, « Travailleurs âgés poussés à la retraite ou tablettés », *Radio-Canada.ca*, 21 mars 2017, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1023607/travailleurs-ages-retraite-éviction, consultée le 16 mars 2018.
- 15 *Ibid.*, p. 5 ; GRAVEL, Marie-Andrée, « Les réseaux sociaux informels et le capital social », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 20, n° 2, février 2016, p. 5.
- 16 GRAVEL, Marie-Andrée, « Le bénévolat au Québec, de 2004 à 2013 », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 52, avril 2017, p. 3.
- 17 JONES, Frank, « Le bénévolat chez les aînés », *Perspectives*, n° 75-001-XPPE, Statistique Canada, automne 1999, p. 15.
- 18 LECOURS, Chantale, « Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 43, Institution de la statistique du Québec, novembre 2015, p. 2, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no43.pdf.
- 19 BANQUE DE DONNÉES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (BDSO), « Proportion de proches aidants selon la relation avec les bénéficiaires, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2012 », www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/index.html?theme=soutien-entraide&tab=5.
- 20 BDSO, « Répartition des proches aidants selon le nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine à l'aide selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2012 », www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/index.html?theme=soutien-entraide&tab=7.
- 21 LUSTMAN, Florence, « L'aide aux aidants est une priorité du plan Alzheimer », *Réciproques*, n° spécial, avril 2010, p. 144.
- 22 LECOURS, Chantale, « Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant », *op. cit.*
- 23 REVENU QUÉBEC, « Outil d'estimation des versements du crédit d'impôt pour solidarité », www.revenuquebec.ca/fr/services-enligne/outils-de-calcul/outil-destination-des-versements-du-credit-dimpot-pour-solidarite, consultée le 10 avril 2018 ; Gouvernement du Canada, « Crédit pour la TPS/TVH : Calcul et versements », consultée le 10 avril 2018.
- 24 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Nouveaux montants des prestations – Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale*, www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_nouv-montants-prestation_2018.pdf.
- 25 STATISTIQUE CANADA, « Tableau 4.5 – Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2015 », *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*, www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/tab/t4_5-fra.cfm.
- 26 CRESPO, Stéphane et al., *Revenu, faible revenu et inégalité de revenu : portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé*, 2013, p. 48, www.deslibris.ca/ID/239053, consultée le 14 mars 2018.
- 27 ROY MORIN, Olivier, « Le virement automatisé du Supplément de revenu garanti critiqué », *Radio-Canada.ca*, 19 janvier 2018, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1079134/aines-personnes-agees-supplement-de-revenu-garanti-aide-sociale-pauvrete-janvier-2018, consultée le 16 mars 2018.
- 28 HURTEAU, Philippe, NGUYEN, Minh et INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES, *Quel est le salaire viable? : Calcul pour Montréal et Québec en 2015, 2015*, consultée le 26 mars 2018 ; HURTEAU, Philippe et Minh NGUYEN, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2017*, IRIS, 26 avril 2017, iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2017, consultée le 26 mars 2018 ; HURTEAU, Philippe, et Minh NGUYEN, INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES, *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016? : Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles*, 26 avril 2016.

- 29 GOUVERNEMENT DU CANADA, « Tableau 1 - Montants du Supplément de revenu garanti (SRG) pour un revenu allant de 15 720,00 \$ à 16 151,99 \$ », 12 mars 2018.
- 30 RETRAITE QUÉBEC, « Le Régime de rentes du Québec en chiffres », consultée le 10 avril 2018.
- 31 PRESS, Kevin, « Qu'ont en commun un travailleur et un retraité canadiens sur 4? », Financière Sun Life, 21 février 2018.
- 32 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableau 205-0002, calculs de l'IRIS.
- 33 BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES DU CANADA, *Rapports annuels, 2012-2017*, calculs de l'IRIS.
- 34 BÉRUBÉ, Gérard, « La dette des consommateurs canadiens en forte hausse », *Le Devoir*, 13 mars 2018, consultée le 14 mars 2018.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé ISBN 978-2-924727-44-7
PDF ISBN 978-2-924727-45-4

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.